



Sommant, le 23 juin 2023,

Cher(e) Sommantois(e),

Vous trouverez, ci-dessous, différentes informations importantes vous concernant :

• **Mise en place des noms de rue et des numéros de maisons** : Les noms de rues sont en cours d'installation dans le bourg de Sommant (plan avec noms de rues en pièce jointe). L'adressage dans les hameaux sera réalisé en conservant le nom des hameaux. Des numéros ont été attribués pour chacune des propriétés bâties de la commune. Vous êtes invités à venir chercher votre plaque de numéro de logement à partir du 4 juillet à la mairie les mardis et jeudis de 9h à 16h30 et les vendredis de 14h à 16h30.

Les numéros doivent être installés de façon la plus visible possible depuis la voie publique, sur un mur de votre logement, sur votre portail, sur votre boîte aux lettres, etc.

Si vous avez des doutes ou êtes dans l'incapacité d'installer votre plaque avec votre numéro, ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie durant les horaires d'ouverture.

• **Plan canicule** : Les personnes en situation de vulnérabilité désirant du soutien en cas de canicule peuvent s'inscrire sur le registre communal via le bulletin en pièce-jointe et le retourner à la mairie.

• **Extinction de l'éclairage public** : Afin d'économiser l'énergie et de limiter la pollution lumineuse, l'éclairage public sera éteint sur toute la commune à partir de cet été. Seuls les poteaux d'éclairage à proximité des transports scolaires resteront allumés ½ heure avant le premier ramassage et ½ heure après le dernier dépôt, durant les périodes où cela est nécessaire, à partir de la rentrée prochaine. Une subvention de 30€ par foyer peut être demandée à la mairie pour les habitants désireux d'installer un projecteur à détection de mouvement devant chez eux. La subvention sera versée sur présentation de la facture du projecteur et d'une photo prouvant l'installation.

• **Communication communale** : La commune a décidé d'utiliser l'application PanneauPocket (flyer en pièce jointe) pour proposer un lien direct avec les habitants de Sommant et pouvoir communiquer en temps réel sur les différents événements qui rythment la vie de la commune. Pour recevoir ces notifications importantes il est nécessaire de télécharger l'application et de s'inscrire gratuitement.

• **Avantages tarifaires** : En tant que propriétaire ou locataire sur la commune de Sommant, vous bénéficiez des avantages tarifaires suivants :

- Salle des fêtes :
 - Weekend : 250 € pour 48h entre le vendredi et le lundi
 - En semaine : 100 € pour moins de 24h
 - Une soirée sans accès à la cuisine : 60€
- Affouage : 5 € le stère sur pied à couper et débarder par les demandeurs.
- Pêche au plan d'eau de Valogne : Carte de pêche annuelle (pour la pêche de jour) du 1^{er} janvier au 31 décembre : 30 € (gratuit toute l'année pour les moins de 12 ans)

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information par mail, téléphone ou à la mairie durant les heures de permanence, veuillez recevoir, cher(e) Sommantois(e), nos sincères salutations.



Bien cordialement

Pour l'équipe municipale,
le maire,

Jean-Baptiste PIERRE

